

UNIVERSITE DE DOUALA
THE UNIVERSITY OF DOUALA

FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES
B.P : 4982 Douala Tél. : 340-41-71



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

**UNIVERSITE DE DOUALA
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES**

B.P. 4982 Douala

LE LIVRET DE L'ETUDIANT

ANNEE ACADEMIQUE: 2016-2017

SOMMAIRE

TITRES	PAGES
MOT INTRODUCTION DE MONSIEUR LE DOYEN	6
I- AVANT-PROPOS	7
II- STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA FSJP	8-13
III- STRUCTURE ACADEMIQUE DE LA FSJP	14-15
IV- FORMALITES D'INSCRIPTIONS	15-19
V- OBJECTIFS DE LA FORMATION	20-22
VI- REGIME DES ETUDES	23
VII- FILIERES ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	24-43
VIII- REGIME DES EXAMENS	44-45
IX- DISCIPLINE	46-48
X- VIE ASSOCIATIVE	49

MOT D'INTRODUCTION DE M. LE DOYEN

Cher(es) étudiants(es),

En cette rentrée académique 2016-2017, vous êtes nombreux à avoir choisi la FSJP. Je vous en félicite. Votre choix a pu être motivé par diverses raisons parmi lesquelles figurent, sans doute, vos ambitions personnelles. Les études de Droit et Sciences Politiques que vous allez entreprendre nécessitent beaucoup d'efforts et d'abnégation. Menées avec sérieux, elles feront de vous des hommes et femmes qui compteront dans la société camerounaise de demain, des cadres capables d'assumer de hautes responsabilités sociales, tant dans les administrations publiques que dans le secteur privé de l'économie nationale.

Aussi, en vous souhaitant la bienvenue à la FSJP de l'Université de Douala, je vous exhorte également au travail et à la discipline qui caractérisent le juriste.

Pr André AKAM AKAM

I- AVANT PROPOS

Créée par décret présidentiel n° 93/026 du 19 Janvier 1993, l'Université de Douala est le fruit de la Réforme Universitaire. Elle a pris le relais du Centre Universitaire de Douala qui regroupait l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et de Gestion (ESSEC), l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) et le Cycle de Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

A ces trois établissements professionnels qui formaient respectivement des cadres supérieurs de gestion pour le secteur privé, des professeurs des collèges et lycées d'enseignement technique et des Techniciens Supérieurs, sont venus s'ajouter quatre Facultés tandis que le cycle de BTS est devenu l'Institut Universitaire de Technologie (IUT). A ce jour l'Université de Douala compte au total 11 établissements

Pour l'étudiant qui vient de braver son baccalauréat ou qui a obtenu la capacité en droit avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20, qui en plus sollicite son inscription en FSJP, ce support donnera toutes les informations utiles pour lui assurer une intégration harmonieuse dans son nouvel environnement.

Pour l'étudiant plus ancien, ce livret servira d'aide mémoire chaque fois qu'il aura des hésitations ou des interrogations sur l'organisation ou les procédures qui concernent la FSJP.

L'un et l'autre trouveront dans ce petit guide un instrument de mise en orbite qui devrait permettre à chacun de mieux cerner les tenants et les aboutissants de la vie à l'Université de Douala en général, et de la FSJP en particulier.

En effet, le présent livret est un guide qui présente la structure administrative et académique de la Faculté, il donne l'essentiel des informations pratiques : des formalités d'inscription aux règles qui régissent la discipline des institutions universitaires, en passant par la nature des enseignements dispensés, il donne aussi un bref aperçu des activités socio-culturelles à la FSJP.

II- STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA FSJP

La Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Douala, créée par décret présidentiel le 13 Janvier 1993, est l'un des onze Etablissements fonctionnels de l'Université de Douala dont le Recteur est le Professeur François Xavier ETOA.

C'est une structure compartimentée mais intégrée qui comprend :

- **Une assemblée de faculté ;**
- **Un conseil de faculté ;**
- **Un Doyen ;**
- **Trois vice-Doyens ;**
- **Un Chef de Division**
- **Cinq chefs de département ;**
- **Cinq chefs de service ;**
- **Un comptable-matières**
- **Quatorze chefs de bureaux**

a- L'Assemblée de Faculté

Elle comprend les membres suivants :

- **Le Doyen, Président ;**
- **Les vice-Doyens ;**
- **Les chefs de départements**
- **Les enseignants ;**
- **Les président et Vice-président de l'Association des étudiants.**

Toutefois, les représentants des étudiants ne participent pas aux séances ou partie des séances au cours desquelles sont convoquées des questions relatives aux membres du corps enseignant ou à la sanction des études.

b- Le conseil de faculté

Il comprend les membres suivants :

- **Le Doyen, Président ;**
- **Les Chefs de Département ;**
- **Les Professeurs, les Maîtres de Conférences ;**

- **Les chargés de cours ;**
- **Deux représentants des assistants élus pour trois (03) ans renouvelables par leurs pairs.**

Le conseil de faculté donne son avis préalable au recrutement, à la promotion et à l'avancement des membres du corps enseignant de la faculté.

Le conseil est consulté ou émet des avis en ce qui concerne :

- Les problèmes de la recherche ;
- Toutes les questions qui lui sont soumises par le Recteur, le Doyen ou l'un des membres,
- Les créations d'enseignements, de départements, des laboratoires et des centres spécialisés d'enseignement et de recherche ;
- Le régime, l'organisation et le programme des études.

Le conseil examine le projet de budget de la faculté préparé par le Doyen, assisté par la division financière.

Le conseil peut émettre des avis sur toutes matières relatives à la vie et aux intérêts de la faculté.

Le conseil se réunit en session ordinaire deux fois par an. Il peut se réunir en session extraordinaire, à la demande du Doyen ou de la moitié de ses membres.

c- Le Doyen

Nommé par Décret Présidentiel, le Doyen relève hiérarchiquement du Recteur de l'Université. Il est assisté de trois (03) Vice-Doyens :

- Un Vice-Doyen chargé de la Programmation et du suivi des Activités Académiques avec sous sa responsabilité le Chef de Service des diplômés, de la programmation et de la recherche.
- Un Vice-Doyen Chargé de la Scolarité, des Statistiques et du Suivi des Etudiants avec sous sa responsabilité le Service de la Scolarité et des Statistiques ;
- Un Vice-Doyen Chargé de la Recherche et de la Coopération.

Le Doyen est chargé de la direction et de la coordination de l'ensemble des services de la Faculté et la représentation de celle-ci auprès du Recteur. A cet effet :

- Il en assure la police générale ;
- Il représente le corps enseignant de la faculté en toutes circonstances ;
- Il convoque et préside le Conseil et l'Assemblée de faculté ;
- Il est ordonnateur délégué du budget.

Relèvent du Doyen :

- Les équipements et la maintenance ;
- La bibliothèque de la faculté ;
- La cellule informatique ;
- Le centre de reproduction.

d- La Division Administrative et Financière

Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, elle assure le fonctionnement administratif et financier ainsi que la gestion des activités culturelles de la faculté. Elle comprend :

- Le Service de l'Administration Générale et du Personnel ;
- Le Service Financier ;
- Le Service de la Maintenance et du Matériel.

• **Un Doyen**

Professeur André AKAM AKAM, **Professeur Titulaire agrégé des Facultés de Droit**

• **Trois vice-doyens :**

- Professeur Auguste NGUELIEUTOU

Maître de Conférences, Agrégé de Science Politique, Chargé de la Programmation et du Suivi des Activités Académiques

- Docteur Henri Claude NJOCKE,

Chargé de cours, Vice Doyen Chargé de la Scolarité, statistiques et du Suivi des Etudiants

- Dr AKONO EVANG Serge Paulin,

Chargé de cours, Chargé de la Recherche et de la Coopération

- **Un Chef de la Division Administrative et Financière**
Professeur AMABIAMINA Flora

Maître des Conférences,

- **Cinq chefs de services**

-Deux Chefs de services Académiques :

- M. AWONG Japhet : **Service de la Scolarité et des Statistiques**

-Dr ANABA Valery : Service des diplômes, Programmes d'enseignement et de la Recherche

Trois Chefs de services de la Division Administrative et Financière :

-M. NJOUMBE Théophile Fritz : Chef service financier

-ABOU BILO'O Marcelle Yolande : Chef de service de l'Administration Générale et du Personnel

-M.EDUWA MAX : Chef de service de la Maintenance et du Matériel, Pi

-M. ESSOH MBONGO Samuel : Comptable-Matières

• Des chefs de Département

- **Département de Droit Privé Fondamental : Pr André AKAM AKAM**
- **Département de Droit des Affaires : Pr Jean GATSI**
- **Département de Science Politique : Pr Janvier ONANA**
- **Département de Droit Public : Pr ISSA ABIABAG**
- **Département de Droit d'inspiration Common Law : Dr Catherine ADE AKWO**

• Des enseignants

N°	Nom et prénoms	Grade	Spécialité
1	Pr André AKAM AKAM	Professeur	DPF
2	Pr GATSI Jean	Professeur	DAFF
3	Pr ISSA ABIABAG	Professeur	DPU
4	Pr MODI KOKO Henri BEBEY	Professeur	DAFF
5	Pr ONANA Janvier	Professeur	SP
6	Pr ABOYA ENDONG Manassé	Professeur	SP
7	Pr MOUANGUE Gabriel B.K. James	M.C.	DPU
8	Pr NGUELIEUTOU Auguste David	M.C.	SP
9	Pr NGOUE Willy James	M.C.	DAFF
10	Pr WANDJI K. Jérôme	M.C.	DPU
11	Pr KENGUEP Ebénézer	M.C.	DPF
12	Pr NANDJIP Sara épouse MONEYANG	M.C.	DAFF
13	Pr MONEBOULOU MINKADA Hervé Magloire	M.C.	DPF
14	Pr KAM YOGO Emanuel	M.C.	DPU
15	Pr MBALLA OWONA Robert	M.C.	DPU
16	Dr NJOCKE Henri Claude	C.C.	DPU
17	Dr AKONO EVANG Serges Paulin	C.C.	SP
18	Dr MANDJACK Albert	M.C.	SP
19	Dr NDJOCKE née NDO DIKI Régine	C.C.	DPF

20	Dr KANE EBANGA Paul Franklin	C.C.	DAFF
21	Dr ZOGO NKADA Simon Pierre	C.C,HDR.	DPU
22	Dr KANGUEU EKEU Robert	C.C,HDR.	DPU
23	Dr NYETAM TAMGA André	C.C.	DPU
24	Dr MOMO FOU MTHIM Claude	C.C.	DPU
25	Dr NGO SICK Florence	C.C.	DPF
26	Dr EKAMBI DIBONGUE Guillaume	M.C.	SP
27	Dr ADE Catherine	C.C.	DICL
28	Dr OND TONYE Jeanne De Chantal	C.C.	DPU
29	Dr BIDJA NKOTTO Thomas	C.C.	DPU
30	Dr Irène ASANGA NGUM	C.C.	DICL
31	Dr CHI Augustine MUAM Michael	C.C.	DPU
32	Dr FOMCHIGBOU MBANTCHOUT J.J.	C.C.	DPF
33	Dr EBELLE DIKOR Alain Michel	C.C.	DAFF
34	Dr IBRAHIM MOULIOM	C.C.	DPU
35	Dr MPONDO MBOKA Guy Roger	C.C.	DAFF
36	Dr DJAME François Narcisse	C.C.	DPU
37	Dr LOGMO MBELEK Aaron	C.C.	DPU
38	Dr TIENTCHEU HAKO Solange	C.C.	DPF
39	Dr NDJOCK Jean-Aimé	C.C.	DPU
40	Dr ETHY NYAKE Patrice Dominique	C.C.	DPF
41	Dr ZE Martin	C.C.	DPU
42	Dr ATEBA Bertrand	C.C.	SP
43	Dr YANPELDA Virginie	C.C.	DAFF
44	Dr AMOUGOU MBARGA Alphonse B.	C.C.	SP
45	Dr ALAKA ALAKA Pierre	C.C.	DPU
46	Dr NOUIND Justin Léopold	C.C.	DAFF
47	Dr BYBI née BAYO Blandine Désirée	C.C.	DAFF
48	Dr NGUENE NTEPPE Joseph	C.C.	DAFF
49	Dr BYBI Christian Georges	C.C.	DAFF
50	Dr MBANDJI MBENA Etienne	C.C.	DPF
51	Dr MILINGO ELLONG Jean Joss	C.C.	DPF
52	Dr EYANGO DJOMBI André Desmond	C.C.	DAFF
53	Dr TCHAMWOCK Virginie Magloire	C.C.	DAFF
54	Dr ABESOLO NGUEMA Jean Roger	C.C.	SP
55	Dr BAHOKEN Valerie Lesmont	C.C.	DPF
56	Dr BIAMO Jean	C.C.	DPU
57	Dr NGO MBEM Stéphanie	C.C.	DPF
58	Dr KAMENI Guy Marcel	C.C.	DPF
59	Dr BIBOUM BIKAY François	C.C,HDR.	DAFF
60	Dr MENGUELE MENYENGUE Aristide M.	C.C.	SP
61	Dr BIDIAS A MBASSA Jean-Paul Baxter	C.C.	DPU
62	Dr MFOYOUOM Guy Herman	C.C.	DPU
63	Dr AKONO Christian Joël	C.C.	DPU
64	Dr NJUTAPVOUI ZAKARI	C.C.	DPF
65	Dr ATANGANA Etienne Joël Louis	C.C.	DPU
66	Dr MEDOU NGOA Fred Jérémie	C.C.	SP
67	Dr EBELE ONANA Richard Désiré	C.C.	SP

68	Dr TCHOUAMBIA TOMTOM Louis Jean Bedel	C.C.	DAFF
69	Dr FANYIM GAIÛS	C.C.	SP
70	Dr DJESSI DJEMBA Priscille Grâce	C.C.	DPF
71	Dr ON Mathieu	C.C.	DPF
72	Dr ZO'O Ferdin Isaac	C.C.	DPU
73	Dr EDIMO François Jean Eugène	C.C.	DPF
74	YEBEGA NDJANA Nicolas Junior	C.C.	SP
75	Dr BEGNI BAGAGNA	C.C.	DPU
76	Dr ASSALE Charles	Ass.	DPF
77	Dr ESSOMBA Ambroise Louison	Ass.	DPU
78	Dr NGONO Véronique	Ass.	DPF
79	Dr MBPILLE Pierre Esaïe	Ass.	DPU
80	Dr FORJINDAM Denison MUNDI	Ass.	DICL
81	Dr NKAKE EKONGOLO David Bienvenu	Ass.	DPU
82	Dr ONDOUA ONDOUA Marc	Ass.	DPU
83	Dr BEKADA EBENE Christiane Nicole	Ass.	DPF
84	Dr COMFORT FUAH KWANGA	Ass.	DICL
85	Mr ETOGO ELOUNDOU Ghislain Stève	Ass.	SP
86	Mr YAYI LIPEM Joseph Emmanuel	Ass.	DAFF
87	Mme EYONG Martina AGBOR	Ass.	DICL
88	EFFA MESSI Pierre Désiré	Ass.	DPU
89	TINGUE FOPOSSI Rodrigue Diterlin	Ass.	DPU
90	MBACK WARA Abel Hubert	Ass.	SP
91	ZANKIA ZULANDICE	Ass.	DPU
92	ESSOMBA AKOUA Denis Armand	Ass.	DPU
93	KONTCHOP Hilarion	Ass.	DAFF
94	NONO Guy Marcel	Ass.	DPU
95	TCHIADEU NGALEU André William	Ass.	DPF
96	TSANA NGUEGANG Ramses	Ass.	SP
97	MAGUEU KAMDEM Joël Débora	Ass.	DAFF
98	KIPOH Brigitte épouse ABEL ZE	Ass.	SP
99	NGNINTEDEM NOBO Calvine Liliane	Ass.	DAFF
100	BAKAM TITGOUM Nadine Josiane	Ass.	DAFF
101	BANE BOURA	Ass.	DAFF
102	MELOUOKOUONG Oscar	Ass.	DPU
103	NGONDJE SONGUE Emma Marie Solange	Ass.	DPU
104	MBALA NGUELE	Ass.	DPU
105	NGAH NOAH Marcel Urbain	Ass.	DAFF
106	ZANGA Joseph Martial	Ass.	DPU
107	TCHIKOUA ISIYAKOU	Ass.	DAFF
108	NGUEDIA MEIKEU Hortence	Ass.	DPU
109	VOUDWE BAKREO	Ass.	DAFF
110	KOUNA BENGALA Serge Augustin	Ass.	SP

III- STRUCTURE ACADEMIQUE DE LA FSJP

La structure académique de la FSJP comporte les Départements et les laboratoires.

a- Les Départements

Placée sous l'autorité d'un Chef de Département, le Département anime, coordonne et contrôle l'activité académique. A ce titre, il est chargé de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des programmes d'enseignement et de recherche. En outre, il assure la gestion académique des examens et autres évaluations des connaissances.

La FSJP comprend cinq départements :

- Département de Droit des Affaires ;
- Département de Droit Privé Fondamental ;
- Département de Droit Public ;
- Département de Science Politique ;
- Département de Droit d'Inspiration Common Law.

b- Les laboratoires

Conformément à la Décision n° 0322/UD/CAB/VREPDTIC/VRRRCRME/DAAC/FSJP du 06 Juin 2012 portant Réorganisation de l'Ecole Doctorale « DROIT ET SCIENCES POLITIQUES », il est créé quatre unités de Formation Doctorale :

- 1- Unité de Formation Doctorale « Droit Public » ;
- 2- Unité de formation Doctorale « Droit Privé »
- 3- Unité de formation Doctorale « Sciences Criminelles » ;
- 4- Unité de formation Doctorale « Science Politique ».

Les quatre Unités de formation Doctorale comprennent respectivement les laboratoires suivants :

i- L'Unité de Formation Doctorale « Droit Public »

- a- Laboratoire de Droit International et Etudes Communautaires ;
- b- Laboratoire de Droit Constitutionnel, Administratif et Financier ;
- c- Laboratoire de Droit de la Décentralisation ET Finances Locales.

ii- L'Unité de Formation Doctorale « Droit Privé »

- a- Laboratoire de Théorie du Droit et Droit Civil ;
- b- Laboratoire de Droit des Affaires.

iii- L'Unité de Formation Doctorale « Sciences Criminelles »

- a- Laboratoire de Criminologie et de Sciences Pénitentiaires ;
- b- Laboratoire de Cybercriminalité.

iv- L'Unité de Formation Doctorale « Science Politique »

- a- Laboratoire d'Anthropologie et Sociologie Politique ;
- b- Laboratoire d'Etudes des Institutions et Relations Internationales ;
- c- Laboratoire d'Etudes de la Gouvernance et des Politiques Publiques.

IV- FORMALITES D'INSCRIPTION A LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Deux offres de formations et l'admission est fonction de l'option :

1- Formation pré-universitaire.

Il s'agit ici du cycle de Capacité en Droit.

L'admission au Cycle de capacité en droit est réservée aux candidats titulaires d'au moins le BEPC sans discrimination de sexe ni de nationalité. Un concours d'admission est organisé chaque année au mois de Septembre et la Capacité en droit se fait en deux ans. Le dossier du concours comprend :

- Une fiche de candidature à retirer au service de la scolarité et timbrée à mille (1000) francs CFA ;
- Une copie certifiée d'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du Second Degré (BEPC), du GCE OL ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- Un quitus de vingt mille (20 000) FCFA à retirer à la scolarité au titre des droits d'inscription au concours payables à UBA ;
- Une grande enveloppe (format A4) timbrée à l'adresse postale complète du candidat.

Les candidats composent dans deux épreuves d'une durée de 1h30 mn chacune à savoir :

- Education civique
- Etude de texte.

A l'issue du concours, une liste des admis signée du Recteur est publiée et les candidats admis sont soumis à l'obligation du téléchargement de leur quitus de paiement à partir du site www.systhag-online.cm ou www.univ-douala.com. Les procédures de téléchargement sont indiquées dans des prospectus à retirer à la scolarité de l'établissement. Cette opération n'est possible que dès lors que les matricules sont attribuées. Les droits universitaires par année d'étude s'élèvent à 100 000 Frs, soit 200 000Frs pour les deux années de formation. L'admission en deuxième année de capacité est conditionnée par la validation d'au moins 75 % des éléments constitutifs et seuls peuvent prétendre à l'obtention du diplôme de la capacité en droit les étudiants ayant validé la totalité des éléments constitutifs en capacité 1 et en capacité 2.

Il convient de préciser que l'on ne peut pas s'inscrire plus de cinq fois dans ce cycle qui correspond 06 modules généraux d'enseignements.

2- Cycle LMD.

L'admission en Licence 1 est réservée aux candidats titulaires des Baccalauréats indiqués dans le tableau ci-dessous, et aux titulaires du GCE AL ou de la Capacité en droit avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20.

N°	GENERIQUES	CODES	DENOMINATION
1	(BAGN)	BAA1	Lettres –Philosophie- latin §grec
2	(BAGN)	BAA2	Lettres -Philosophie -latin §LVII
3	(BAGN)	BAA3	Lettres –Philosophie- latin §Maths
4	(BAGN)	BAA4	Lettres –Philosophie-LVII
5	(BAGN)	BAA5	Lettres -Philosophie -LVII §LVIII
6	(BAGN)	BAB	Sciences économiques et sociales
7	(BAGN)	BAB°	Sciences économiques et sociales
8	BPCO	BAN2	Comptabilité
9	BATC	BAACA	Action et communication administrative
10	BATC	BAACC	Action et communication commerciales
11	BATC	BAFIG	Comptabilité et gestion
12	BATC	BASES	Sciences économiques et sociales
	BAC SCIENTIFIQUES	D	
		C	
		GCE AL	

FORMALITES D'INSCRIPTION EN LICENCE I

I- LES PROCEDURES DE PREINSCRIPTIONS, INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

A-Préinscriptions :

Accéder au portail de l'Université de Douala via l'une de deux adresses :

- www.systhag-online.cm
- www.univ-douala.com

- a- Cliquer sur l'icône « **préinscription** ».
- b- Choisir votre Faculté « **Faculté des Sciences Juridiques et Politiques** »
- c- Valider la charte d'utilisation du site.
- d- Remplir le formulaire en sept (07) étapes de préinscription : vérifier scrupuleusement chaque page et après avoir rempli, cliquez sur « suivant » pour aller à l'étape suivante.
- e- A la page 7, vous avez une icône « enregistrer ma préinscription », vérifier bien toutes les informations fournies des étapes 1 à 7 avant d'enregistrer.
- f- Une fois que vous avez enregistré votre préinscription, vous recevez un identifiant et un mot de passe strictement confidentiel avec lequel vous accédez à votre compte pour télécharger votre quitus et aller régler la somme de 10 000 Frs CFA de frais de préinscription au numéro de compte 140 040 00003-02 de la Banque UBA le jour et l'heure indiqués.

B-Inscriptions :

1- En première année de Licence

Après le paiement, votre nom est automatiquement validé en machine comme ayant payé, et vous recevez alors un rendez-vous pour y déposer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- **Un certificat médical délivré par le Centre médico-social de l'Université de Douala ;**
- **La copie certifiée conforme du Baccalauréat ;**
- **La copie certifiée conforme du Probatoire ;**
- **La copie certifiée conforme de l'Acte de Naissance ;**
- **Une enveloppe timbrée à votre adresse à 500 FCFA ;**
- **Deux photos 4x4 ;**
- **Le reçu de paiement de 10 000Frs CFA délivré par la Banque.**

La Faculté tient une commission à l'issue de laquelle elle rend publique la liste des étudiants autorisés à s'inscrire. La Division des Systèmes d'Informations génère les matricules et mots de pass des nouveaux étudiants, et ces informations sont communiquées aux étudiants par voie d'affichage. Seuls ceux des étudiants qui auront leurs noms sur cette liste seront autorisés à aller verser leurs droits universitaires au compte UBA indiqué plus haut, selon les informations fournies par la Banque.

N.B. : la qualité d'étudiant s'acquiert après paiement de la totalité des droits universitaires et l'étudiant régulier peut prétendre aux œuvres universitaires (carte d'étudiant, carte des œuvres pour lecture dans les bibliothèques de l'Université, accès au restaurant universitaire, etc...)

Toutefois, la non insertion de votre nom sur les listes définitives peut donner lieu à une revendication par voie de requête adressée à Monsieur le Doyen si toutes les conditions préalables ont été remplies. Dans ce cas,

2- Les transferts

Chaque année les sollicitations d'inscription en FSJP sont énormes, même pour ceux des étudiants ayant commencé leurs études dans d'autres institutions universitaires. Quelques conditions à remplir :

- Obtenir de son ancien établissement une lettre de transfert et le certificat de non exclusion.
- Suivre la même procédure que pour les nouveaux étudiants tel qu'énuméré plus haut et joindre les relevés de notes et/ou attestations de réussite certifiés des niveaux fréquentés dans les précédents établissements universitaires.

3- La réinscription

Il s'agit ici de l'inscription académique qui concerne aussi bien les anciens étudiants que les nouveaux. Une fiche leur est gracieusement offerte pour donner un certain nombre d'informations par rapport à leur identification ; en même temps les étudiants sont invités à opérer un choix sur les éléments constitutifs optionnels. Le but de cette opération est de faciliter leur inscription définitive aussi bien sur les listes par niveau que par élément constitutif.

a- Durée des études en L : Trois (03) ans (06 semestres).

b- Débouchés :

.-Prépare aux études générales de second et troisième cycles (Master et Doctorat) en Droit autant qu'à de nombreux concours administratifs.

c- Coût de la formation :

Les droits d'inscription sont fixés à 50 000 FCFA.

V- OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs sont fonction du cycle choisi :

Pour le Cycle de Capacité en droit, former des candidats aptes à :

- Présenter les concours administratifs de niveau Baccalauréat (Cycle B ENAM)
- Recrutement en entreprise
- Service dans les administrations publiques et parapubliques
- Agents administratifs de formation juridique dans les entreprises privées et organisations non gouvernementales
- Continuer en Licence classique ou professionnelle

Pour les cycles de Licence professionnelle

- Préparer aux différents métiers du Droit : Avocat, Notaires, Huissiers, Magistrats ;
- Services judiciaires et contentieux
- Juriste d'entreprise : Transports, Assurances, Banques
- Administration publique et parapublique.

Pour les Licences classiques : Durée trois (03) ans

- Prépare aux études générales de second et troisième cycles (Master et Doctorat) en droit autant qu'à de nombreux concours administratifs ;

Pour les cycles de Master II Professionnel et Recherche

- Fonction d'encadrement dans les entreprises et les administrations publiques (directions, départements ou services des affaires juridiques, contentieuses, fiscales et administratives) ;
- Cabinets d'expertise, de conseil de consultation et d'audit juridique et fiscal ;
- Professions libérales (Cabinets, Etudes) ;
- Fiscalités de haut niveau (secteur privé, secteur public) ;
- Fonctionnaires fiscaux ;

- Avocats et magistrats spécialistes en Droit fiscal ;
- Carrières financières ;
- Carrières libérales de conseil fiscal ;
- Enregistrement supérieur en Droit Fiscal ;
- Inspecteur des impôts ;
- Conseiller fiscal ;
- Cabinet fiscal ;
- Tribunaux administratifs ;
- Administrations publiques
- Régies financières des Etats ;
- Directions financières et comptables des entreprises privées et parapubliques ;
- Cabinet conseils ;
- Gestionnaires des collectivités locales (régions, Communes)
- Responsables des projets de développement local
- Gestionnaire en finance et fiscalités locales ;
- Management d'outils de gestion du territoire
- Conseiller en coopération décentralisée ;
- Fonctions publiques locales ;
- Management en gestion financière et domaniale ;
- Etablissements de crédit (Banques, Etablissements financiers, sociétés financières) ;
- Cadres des institutions financières spécialisées
- Autorité de contrôle, Autorités de marché ;
- Entreprises d'investissement
- Entreprises et groupes multinationaux ;
- Sociétés de conseil et gestion de patrimoine ;
- Sociétés d'assurance
- Sociétés d'avocats spécialisés
- Cabinets de recouvrement ;
- Cabinets internationaux ;
- Postes d'encadrement dans les services, départements, directions des affaires juridiques et contentieuses des entreprises, des Cabinets spécialisés
- Conseils juridiques ;

- Responsable juridique et de contentieux dans les entreprises industrielles et commerciales, de transport, d'assurance, d'acconage, de manutention ou de transit ;
- Avocat d'affaires ;
- Responsables du transport et de la logistique ;
- Gestionnaire des flux ;
- Gestionnaires des biens des domaines publics portuaire et aéroportuaire ;
- Gestionnaire de flotte ;
- Responsable de transport multimodal
- Promoteur d'agences de voyage, de cabinets d'expertises maritimes et de conseil en transport et logistique.

VI- REGIME DES ETUDES

C'est le système LMD qui est en vigueur pour la formation à la FSJP. Il implique une organisation en semestres et en Unités d'enseignement (UE) capitalisables et transférables.

Un semestre comprend :

- 14 à 16 semaines de formation
- 4 à 5 UE
- 30 crédits

La capitalisation permet de garder à vie une unité d'enseignement lorsqu'elle est acquise. Les crédits qui lui sont attachés sont eux aussi définitivement acquis.

Un crédit est une valeur ou une unité de compte qui quantifie la charge totale de travail requise à l'étudiant pour que l'objectif de formation d'une UE soit atteint.

Chaque UE comprend au maximum cinq éléments constitutifs. L'élément constitutif (EC) peut comprendre plusieurs formes d'enseignements : cours magistraux (CM), Travaux dirigés (TD), Travail personnel de l'Etudiant (TPE).

VII- FILIERES ET CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS

A- FILIERES

1- CAPACITE EN DROIT(Formation pré-universitaire)

a-Conditions d'admission :

- Diplômes : BEPC, CAP, ou diplôme équivalent
- Concours

b- Durée des études : 04 semestres

c- Coût de la formation

- CAPA1 : 100 000 Frs
- CAPA2 : 100 000Frs

2- LICENCE PROFESSIONNELLE

d- Filières :

- Carrières judiciaires et Cadres administratifs
- Cadre des collectivités territoriales décentralisées
- Banque et assurance
- Fiscalité
- Transports et procédures de dédouanement

e- Coût de la formation :

- Carrières judiciaires et cadres administratifs : **400 000FCFA/an.**
- Cadre des collectivités territoriales décentralisées : **400 000FCFA/an.**
- Banque et Assurance : **400 000FCFA/an.**
- Fiscalité : **400 000FCFA/an.**
- Transport et procédures de dédouanement : **400 000FCFA/an.**
- Collectivités territoriales décentralisées. **400 000FCFA/an.**

N.B. : Les droits d'inscription varient en fonction des spécialités choisies

3- LICENCE CLASSIQUE EN DROIT

f- Durée des études : Trois (03) ans (06 semestres).

Les droits d'inscription sont fixés à 50 000 FCFA.

4- MASTER I

Les droits d'inscription sont fixés à 50 000 FCFA.

5- MASTER II PROFESSIONNEL

Les Master II Professionnels ouverts au titre de l'année académique 2016/2017 sont les suivants :

- Fiscalité appliquée/Administration fiscale: **900 000FCFA/an.**
- Administration et gouvernance urbaine et locale: **500 000FCFA/an.**
- Juriste Conseil d'Entreprise: **600 000FCFA/an.**
- Droit bancaire et financier: **800 000FCFA/an.**
- Transports internationaux et logistique (en partenariat avec l'Université de Toulouse Aquitaine et du C.N.C.C.) : **800 000FCFA/an Nationaux et 1 500 000 Frs hors CEMAC.**
- Droit et pratique des contentieux: **800 000FCFA/an.**
- Gouvernance, gestion des ressources et résolution des conflits: **800 000 000FCFA/an.**
- Finances publiques et Droit douanier de la CEMAC: **800 000FCFA/an.**
- Droit communautaire et de l'intégration régionale. : **500 000FCFA/an.**

6- MASTER II RECHERCHE

- Droit des affaires
- Droit privé fondamental
- Droit public interne
- Droit public international
- Sociologie politique
- Etudes internationales

**g- Coût de la formation :
50 000FCFA/an.**

B- CONTENU DES FORMATIONS



CYCLE : CAPACITE EN DROIT
ANNEE ACADEMIQUE : 2016/2017
CAPA 1

I				SUITE I ET II			
CODE UE	CODE EC	Intitulé de l'UE ou de l'EC	Crédits	CODE UE	CODE EC	Intitulé de l'UE ou de l'EC	Crédits
MCA11	« « « «	DROIT PRIVE	4 C	(Suite) MCA22	« « « «	DROIT ECONOMIQUE (suite)	
	CA101	Introduction au droit	1 C		CA107	Comptabilité générale	1 C
	CA102	Droit des personnes et de la famille	1 C	MCA23	« « « «	DROIT PUBLIC	4 C
	CA103	Common Law	1 C		CA108	Introduction au système international	1 C
	CA104	Droit des obligations	1 C		CA109	Libertés publiques et droits de l'homme	1 C
MCA12	« « « «	DROIT ECONOMIQUE	3 C	CA110	Droit constitutionnel et régimes politiques	1 C	
	CA105	Droit des affaires	1 C	CA111	Economie politique	1 C	
	CA106	Droit comptable	1 C				



CYCLE : CAPACITE EN DROIT
ANNEE ACADEMIQUE : 2016/2017
CAPA 2

I				SUITE I ET II			
CODE UE	CODE EC	Intitulé de l'UE ou de l'EC	Crédits	CODE UE	CODE EC	Intitulé de l'UE ou de l'EC	Crédits
MCA21	« « « «	DROIT PRIVE GENERAL	4 C	(Suite) MCA22	« « « «	DROIT PRIVE GENERAL (suite)	
	CA201	Droit de crédit	1 C		CA208	Droit notarial	1 C
	CA202	Droit des biens et régimes fonciers	1 C		CA207	Droit des assurances	1 C
	CA203	Droit pénal et procédure pénale	1 C	MCA23	« « « «	DROIT PUBLIC	4 C
	CA204	Droit judiciaire privé et voies d'exécution	1 C		CA209	Histoire du monde contemporain	1 C
MCA22	« « « «	DROIT PRIVE GENERAL	4 C	CA211	Finances publiques et droit fiscal	1 C	
	CA205	Droit social/Droit du travail	1 C	CA210	Droit administratif	1 C	
	CA206	Droit des transports	1 C	CA210	Contentieux administratif et fonction publique	1 C	



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE :2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LICENCE I

SEMESTRE I						SEMESTRE II					
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC
UEF-SI	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C		UEF-S VI	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C	
EC1	Introduction au droit	45H	15H	6 C	3H	EC1	Droit constitutionnel II (Régimes politiques)	45H	15H	6 C	3H
EC2	Droit constitutionnel I (Théorie générale)	45H	15H	6 C	3H	EC2	Droit de la famille*/Family Law	45H	15H	6 C	3H
EC3	<i>Droit des personnes et de la Nationalité</i>	45H	15H	6 C	3H	EC3	Introduction à la science politique	45 H	15H	6 C	3H
UEC-SI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C		UEC-SII	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C	
EC1	Justice et institutions judiciaires	40 H		4 C	3H	EC1	Droit des biens*/Land Law*	40 H		4 C	3H
EC2	Introduction to Common Law	40 H		4 C	3H	EC2	Introduction à l'économie	40 H		4 C	3H
UEO-S I	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C		UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C	
EC1	<i>Histoire du Droit</i>	35 H		4 C	3H	EC1	Histoire des institutions et des faits sociaux	35 H		4 C	3H
EC2	<i>Histoire politique et constitutionnelle du Cameroun</i>	35 H		4 C	3H	EC2	Sociologie générale	35 H		4 C	3H
UEL-SI	Unité d'enseignements libres	20 H				UEL-SII	Unité d'enseignements libres	20 H			
EC2	Français/Anglais	20 H			3H	EC1	Français/Anglais	20H			3H
TOTAUX PARTIELS		270H	45 H	30C		TOTAUX PARTIELS		270H	45H	30H	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		315 H				TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		315 H			
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT: 645 H											

Légende :

LMD : Licence-Master-Doctorat/Bachelor's-Masters-Doctorate
UEC : Unité d'Enseignement Complémentaires/Complementary Subjects
UEF : Unité d'Enseignements Fondamentaux/Main subjects

CR : Crédit
CC : Contrôle continu/Continuous Assesment
CM : Cours magistraux/Main lectures
EC : Elément constitutif/Courses

ET : Ecrits terminaux/Final Written Exams



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE :2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LICENCE II

SEMESTRE III						SEMESTRE IV					
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC
UEF SIII	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C		UEF-S IV	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C	
EC1	Droit des obligations I (Contrats)*/Law of Contracts*	45H	15H	6 C	3H	EC1	Procédure pénale	45H	15H	6 C	3H
EC2	Droit administratif général	45H	15H	6 C	3H	EC2	Droit des obligations II (Responsabilité)*/Law of torts	45H	15H	6 C	3H
EC3	Sociologie politique	45H	15H	6 C	3H	EC3	Institutions financières et Finances Publiques	45 H	15H	6 C	3H
UEC-SIII	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	15 H	8 C		UEC-SIV	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C	
EC1	Droit international public (Théorie générale)	40 H		4 C	3H	EC1	Relations internationales	40 H		4 C	3H
EC2	Droit pénal général	40 H	15 H	4 C	3H	EC2	<i>Comptabilité générale</i>	40 H		4 C	3H
UEO-S III	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C		UEO-SIV	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C	
EC1	Equity	35 H		4 C	3H	EC1	<i>Grands problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains</i>	35 H		4 C	3H
EC2	Histoire de la pensée politique	35 H		4 C	3H	EC2	<i>Economie bancaire et monétaire</i>	35 H		4 C	3H
UEL-SIII	Unité d'enseignements libres	40 H				UEL-SIV	Unité d'enseignements libres	20 H			
EC2	Français/Anglais	20 H			3H	EC2	Français/Anglais	20H			
TOTAUX PARTIELS		270H	60 H	30C		TOTAUX PARTIELS		270H	45H	30H	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		330 H				TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		315 H			
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT: 645 H											



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE :2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LICENCE III-OPTION : DROIT PRIVE

SEMESTRE V						SEMESTRE VI					
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC
UEF SV	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C		UEF-S VI	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C	
EC1	<i>Droit commercial général</i>	45H	15H	6 C	3H	EC1	Droit des sociétés commerciales	45H	15H	6 C	3H
EC2	<i>Droit judiciaire privé</i>	45H	15H	6 C	3H	EC2	<i>Droit du crédit (Sûretés)</i>	45H	15H	6 C	3H
EC3	Droit du travail	45H	15H	6 C	3H	EC3	Droit pénal spécial	45 H	15H	6 C	3H
UEC-SV	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C		UEC-SVI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C	
EC1	Droit du contentieux administratif	40 H		4 C	3H	EC1	<i>Civil procedure</i>	40 H		4 C	3H
EC2	<i>Droit des obligations III (Régime des obligations)</i>	40 H		4 C	3H	EC2	<i>Rédaction des actes de procédure</i>	40 H		4 C	3H
UEO-SV	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C		UEO-SVI	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C	
EC1	Droits de l'Homme et des Libertés Publiques	35 H		4 C	3H	EC1	Droit communautaire et de l'intégration	35 H		4 C	3H
EC2	<i>Comptabilité analytique</i>	35 H		4 C	3H	EC2	<i>Initiation à la gestion</i>	35 H		4 C	3H
UEL-SV	Unité d'enseignements libres	40 H				UEL-SVI	Unité d'enseignements libres	40 H			
EC1	<i>Education à la citoyenneté</i>	20 H			3H	EC1	<i>Rédaction administrative</i>	20 H			3H
EC2	<i>Français/Anglais juridiques</i>	20 H			3H	EC2	<i>Techniques de recherche et de création d'emploi</i>	20H			3H
TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30C		TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30H	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H				TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H			
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT: 670H											



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LICENCE III-OPTION : DROIT PUBLIC

SEMESTRE V						SEMESTRE VI					
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC
UEF SV	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C		UEF-S VI	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C	
EC1	Droit du contentieux administratif	45H	15H	6 C	3H	EC1	<i>Droit international public (Principes d'application)</i>	45H	15H	6 C	3H
EC2	Droit fiscal général	45H	15H	6 C	3H	EC2	Science administrative	45H	15H	6 C	3H
EC3	Droits de l'Homme et des Libertés Publiques	45H	15H	6 C	3H	EC3	Institutions administratives et droit de la décentralisation	45 H	15H	6 C	3H
UEC-SV	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C		UEC-SVI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C	
EC1	Droit de la fonction publique	40 H		4 C	3H	EC1	<i>Rédaction des actes de procédure</i>	40 H		4 C	3H
EC2	<i>Droit administratif des biens</i>	40 H		4 C	3H	EC2	<i>Droit communautaire et de l'intégration</i>	40 H		4 C	3H
UEO-SV	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C		UEO-SVI	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C	
EC1	<i>Droit du travail</i>	35 H		4 C	3H	EC1	Institutions internationales	35 H		4 C	3H
EC2	<i>Comptabilité analytique</i>	35 H		4 C	3H	EC2	<i>Economie du développement</i>	35 H		4 C	3H
UEL-SV	Unité d'enseignements libres	40 H				UEL-SVI	Unité d'enseignements libres	40 H			
EC1	<i>Education à la citoyenneté</i>	20 H			3H	EC1	<i>Rédaction administrative</i>	20 H			3H
EC2	<i>Français/Anglais juridiques</i>	20 H			3H	EC2	<i>Techniques de recherche et de création d'emploi</i>	20H			3H
TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30C		TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30H	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H				TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H			
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT: 670H											



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LICENCE III-OPTION : SCIENCE POLITIQUE

SEMESTRE V						SEMESTRE VI					
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC
UEF SV	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C		UEF-S VI	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C	
EC1	<i>Le système international</i>	45H	15H	6 C	3H	EC1	<i>Systèmes politiques comparés</i>	45H	15H	6 C	3H
EC2	Théorie politique	45H	15H	6 C	3H	EC2	Science administrative	45H	15H	6 C	3H
EC3	<i>Sociologie électorale</i>	45H	15H	6 C	3H	EC3	Politiques publiques	45 H	15H	6 C	3H
UEC-SV	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C		UEC-SVI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C	
EC1	<i>Introduction aux sciences sociales</i>	40 H		4 C	3H	EC1	<i>Communication politique</i>	40 H		4 C	3H
EC2	Droits de l'Homme et des Libertés Publiques	40 H		4 C	3H	EC2	<i>Les grands enjeux internationaux</i>	40 H		4 C	3H
UEO-SV	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C		UEO-SVI	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C	
EC1	Histoire diplomatique	35 H		4 C	3H	EC1	Droit communautaire et de l'intégration	35 H		4 C	3H
EC2	<i>Droit de la fonction publique</i>	35 H		4 C	3H	EC2	<i>Economie du développement</i>	35 H		4 C	3H
UEL-SV	Unité d'enseignements libres	40 H				UEL-SVI	Unité d'enseignements libres	40 H			
EC1	<i>Education à la citoyenneté</i>	20 H			3H	EC1	<i>Rédaction administrative</i>	20 H			3H
EC2	<i>Français/Anglais juridiques</i>	20 H			3H	EC2	<i>Techniques de recherche et de création d'emploi</i>	20H			3H
TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30C		TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30H	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H				TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H			
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT: 670H											



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE :2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LICENCE III-OPTION : COMMON LAW

SEMESTRE V						SEMESTRE VI					
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	TD	CR	ET/CC
UEF SV	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C		UEF-S VI	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	45 H	18 C	
EC1	Law of succession	45H	15H	6 C	3H	EC1	Criminal law III (Specific offenses)	45H	15H	6 C	3H
EC2	Law of evidence	45H	15H	6 C	3H	EC2	Civil procedure	45H	15H	6 C	3H
EC3	Labour law	45H	15H	6 C	3H	EC3	Criminology	45 H	15H	6 C	3H
UEC-SV	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C		UEC-SVI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H		8 C	
EC1	<i>Company Law</i>	40 H		4 C	3H	EC1	Trial interaction and deposition	40 H		4 C	3H
EC2	Human Rights, civil liberties and Freedoms	40 H		4 C	3H	EC2	<i>Private international law</i>	40 H		4 C	3H
UEO-SV	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C		UEO-SVI	Unité d'enseignements optionnels (1 EC au choix)	35 H		4 C	
EC1	<i>Public service law</i>	35 H		4 C	3H	EC1	Environmental law	35 H		4 C	3H
EC2	Jurisprudence and legal theory	35 H		4 C	3H	EC2	Social welfare policy	35 H		4 C	3H
UEL-SV	Unité d'enseignements libres	40 H				UEL-SVI	Unité d'enseignements libres	40 H			
EC1	<i>Education à la citoyenneté</i>	20 H			3H	EC1	<i>Rédaction administrative/Administrative correspondance</i>	20 H			3H
EC2	<i>Professional English</i>	20 H			3H	EC2	<i>Techniques de recherche et de création d'emploi</i>	20H			3H
TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30C		TOTAUX PARTIELS		290H	45H	30H	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H				TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		335 H			
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT: 670H											



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1-OPTION : DROIT DES AFFAIRES

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	<i>Voies d'exécution et procédures de recouvrement</i>	45H	6 C	3H	EC1	Droit des entreprises en difficulté	45H	6 C	3H
EC2	Droit international privé	45H	6 C	3H	EC2	Contrats civils et commerciaux	45H	6 C	3H
EC3	Droit du commerce international	45H	6 C	3H	EC3	Droit des assurances	45H	6 C	3H
UECI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UECII	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	Droit des transports	40 H	4 C	3H	EC1	<i>Droit des sociétés coopératives</i>	40 H	4 C	3H
EC2	Droit bancaire	40 H	4 C	3H	EC2	<i>Rédaction des actes et techniques contractuelles</i>	40 H	4 C	3H
UEO-SI	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C		UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C	
EC1	Fiscalité des Entreprises	35 H	4 C		EC1	Droit pénal des affaires	35 H	4 C	3H
EC2	Droit comptable	35 H	4 C	3H	EC2	Droit des propriétés incorporelles	35 H	4 C	3H
EC3	<i>Droit des techniques de l'information et de la Communication (TIC)</i>	35 H	4 C	3H	EC3	Droit du marché	35 H	4 C	3H
TOTAUX PARTIELS		250H	30 C	3H	TOTAUX PARTIELS		255H	30 C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
500H									



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2016/2017

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1-OPTION : DROIT PUBLIC INTERNATIONAL

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	<i>Droit international des Droits de l'Homme</i>	45H	6 C	3H	EC1	<i>Théorie du Contentieux International</i>	45H	6 C	3H
EC2	Droit international humanitaire (Droit international des conflits armés)	45H	6 C	3H	EC2	<i>Juridictions internationales</i>	45H	6 C	3H
EC3	<i>Droit de la paix et de la sécurité internationale</i>	45H	6 C	3H	EC3	Droit diplomatique	45H	6 C	3H
UECI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UEC II	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	Droit de la mer	40 H	4 C	3H	EC1	Droit international économique	40 H	4 C	3H
EC2	<i>Droit international de l'environnement</i>	40 H	4 C	3H	EC2	<i>Droit et contentieux des contrats internationaux</i>	40 H	4 C	3H
UEO-SI	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C		UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C	
EC1	Fonction publique internationale	35 H	4 C	3H	EC1	<i>Droit des Organisation Non Gouvernementales</i>	35 H	4 C	3H
EC2	<i>Droit international du travail</i>	35 H	4 C	3H	EC2	<i>Droit de la coopération décentralisée</i>	35 H	4 C	3H
TOTAUX PARTIELS		250 H	30 C		TOTAUX PARTIELS		250 H	30 C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250 H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
430H									

Légende :

LMD : Licence-Master-Doctorat/Bachelor's-Masters-Doctorate
UEC : Unité d'Enseignement Complémentaires/Complementary Subjects
UEF : Unité d'Enseignements Fondamentaux/Main subjects

CR : Crédit
CC : Contrôle continu/Continuous Assessment
CM : Cours magistraux/Main lectures
EC : Elément constitutif/Courses
ET : Ecrits terminaux/Final Written Exams
TGE : Travail global de l'étudiant/Student's Total in-put



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2015/2016

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1-OPTION : DROIT PUBLIC INTERNE

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	Contentieux constitutionnel	45H	6 C	3H	EC1	Droit de l'urbanisme et de la construction	45H	6 C	3H
EC2	<i>Droit et contentieux électoral</i>	45H	6 C	3H	EC2	<i>Droit des marchés publics</i>	45H	6 C	3H
EC3	Contentieux fiscal	45H	6 C	3H	EC3	Droit de l'environnement	45H	6 C	3H
UECI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UEC II	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	Droit public des affaires	40 H	4 C	3H	EC1	Droit parlementaire	40 H	4 C	3H
EC2	<i>Finances publiques locales</i>	40 H	4 C	3H	EC2	<i>Rédaction des actes législatifs et réglementaires</i>	40 H	4 C	3H
UEO-SI	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C		UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C	
EC1	<i>Droit minier</i>	35 H	4 C	3H	EC1	Droit de l'information et de la Communication	35 H	4 C	3H
EC2	<i>Droit des forêts</i>	35 H	4 C	3H	EC2	<i>Droit des Organisation Non Gouvernementales</i>	35 H	4 C	3H
TOTAUX PARTIELS		250 H	30 C		TOTAUX PARTIELS		250 H	30 C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250 H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
430H									



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2015/2016

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1- SCIENCE POLITIQUE OPTION : ETUDES INTERNATIONALES

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	Explication politique	45H	6 C	3H	EC1	<i>Sociologie comparée</i>	45H	6 C	3H
EC2	Sociologie politique	45H	6 C	3H	EC2	<i>Sociologie de l'action publique</i>	45H	6 C	3H
EC3	Théorie des relations internationales	45H	6 C	3H	EC3	<i>Méthodes des sciences sociales</i>	45H	6 C	3H
UEC I	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UECII	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	<i>Questions de défense et de sécurité nationale</i>	40 H	4 C	3H	EC1	Relations internationales africaines	40 H	4 C	3H
EC2	<i>Théorie de la mondialisation</i>	40 H	4 C	3H	EC2	Géopolitique et géostratégie	40 H	4 C	3H
UEO-SI	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C		UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C	
EC1	<i>Migrations internationales</i>	35 H	4 C	3H	EC1	<i>Sociologie des crises politiques</i>	35 H	4 C	3H
EC2	<i>Politique communautaire CEMAC-CEEAC</i>	35 H	4 C	3H	EC2	<i>Economie politique</i>	35 H	4 C	3H
TOTAUX PARTIELS		250H	30 C		TOTAUX PARTIELS		250 H	30C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
500H									



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2015/2016

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1- SCIENCE POLITIQUE OPTION : SOCIOLOGIE POLITIQUE

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	Explication politique	45H	6 C	3H	EC1	<i>Politique Comparée</i>	45H	6 C	3H
EC2	Sociologie politique	45H	6 C	3H	EC2	<i>Sociologie de l'action publique</i>	45H	6 C	3H
EC2	<i>Théorie des relations internationales</i>	45H	6 C	3H		<i>Méthodes des sciences sociales</i>	45H	6 C	3H
UECI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UECII	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	Sociologie des clivages politiques	40 H	4 C	3H	EC1	Anthropologie politique	40 H	4 C	3H
EC2	<i>Analyse des comportements politiques</i>	40 H	4 C	3H	EC2	Sociologie des crises politiques	40 H	4 C	3H
UE0-SI	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C		UE0-SII	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C	
EC1	<i>Histoire des idées politiques</i>	35 H	4 C	3H	EC1	Système d'administration locale	35 H	4 C	3H
EC2	<i>Marketing politique</i>	35 H	4 C	3H	EC2	<i>Société civile et mouvements sociaux</i>	35 H	4 C	3H
TOTAUX PARTIELS		250H	30 C		TOTAUX PARTIELS		250 H	30 C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
500H									



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2015/2016

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1-OPTION : DROIT PRIVE FONDAMENTAL

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	<i>Voies d'exécution et procédures de recouvrement</i>	45H	6 C	3H	EC1	<i>Droit des entreprises en difficulté</i>	45H	6 C	3H
EC2	Droit international privé	45H	6 C	3H	EC2	Droit pénal international	45H	6 C	3H
EC3	Criminologie	45H	6 C	3H	EC3	Contrats civils et commerciaux	45H	6 C	3H
UECI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UECII	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	Régimes matrimoniaux	40 H	4 C	3H	EC1	Droit des assurances	40 H	4 C	3H
EC2	Successions et libéralités	40 H	4 C	3H	EC2	<i>Rédaction des actes et techniques contractuelles</i>	40 H	4 C	3H
UEO-SI	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C		UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C	
EC1	Modes alternatifs de règlement des différends	35 H	4 C		EC1	<i>Régimes fonciers et domaniaux</i>	35 H	4 C	3H
EC2	Droit de la preuve	35 H	4 C	3H	EC2	<i>Droit de la sécurité sociale</i>	35 H	4 C	3H
EC3	<i>Déontologie des professions judiciaires</i>	35 H	4 C	3H	EC3	<i>Droit de la santé</i>	35 H	4 C	3H
TOTAUX PARTIELS		250H	30 C	3H	TOTAUX PARTIELS		255H	30 C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
500H									



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2015/2016

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1 COMMON LAW -OPTION : BUSINESS CORPORATE AND FINANCE LAW

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	Global Finance Law and Regulation	45H	6 C	3H	EC1	Consumer Protection Law	45H	6 C	3H
EC2	Banking and Stock Exchange	45H	6 C	3H	EC2	Insurance Law	45H	6 C	3H
EC3	Corporate Social Responsibility	45H	6 C	3H	EC3	Investment Law	45H	6 C	3H
UECI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UEC II	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	International Business and Regional Trade Law	40 H	4 C	3H	EC1	International Economic Law	40 H	4 C	3H
EC2	Tax law	40 H	4 C	3H	EC2	Corporate Crime	40 H	4 C	3H
UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C		UEO—V II	Unité d'enseignements optionnels (1EC au choix)	35 H	4 C	3H
EC1	Insolvency Law	35 H	4 C	3H	EC1	Law of Arbitration and Litigation	35 H	4 C	
EC2	Advanced Labour law	35 H	4 C	3H	EC2	Intellectual Property Law	35 H	4 C	
TOTAUX PARTIELS		250H	30C		TOTAUX PARTIELS		250H	30 C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
500H									



SYSTEME LMD
DOMAINE : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
SPECIALITE : DROIT
CYCLE : LICENCE
ANNEE ACADEMIQUE : 2015/2016

SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1 COMMON LAW -OPTION : INTERNATIONAL LAW

SEMESTRE I					SEMESTRE II				
Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC	Unités D'enseignements	Eléments constitutifs	CM	CR	ET/CC
UEF I	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C		UEF II	Unité d'enseignements fondamentaux	135 H	18 C	
EC1	International Law	45H	6 C	3H	EC1	International Criminology	45H	6 C	3H
EC2	Law of Armed Conflicts	45H	6 C	3H	EC2	International Justice Institutions	45H	6 C	3H
EC3	Environmental and Forestry Law	45H	6 C	3H	EC3	International Treaties and Conventions	45H	6 C	3H
UECI	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C		UEC II	Unité d'enseignements complémentaires	80 H	8 C	
EC1	International Criminal Law	40 H	4 C	3H	EC1	Law of Refugee and Forced Migration	40 H	4 C	3H
EC2	Human Rights and Humanitarian Law	40 H	4 C	3H	EC2	Transnational Crime	40 H	4 C	3H
UEO-SII	Unité d'enseignements optionnels (IEC au choix)	35 H	4 C		UEO—V II	Unité d'enseignements optionnels (IEC au choix)	35 H	4 C	3H
EC1	NGO Management	35 H	4 C	3H	EC1	Legal and Professional English	35 H	4 C	
EC2	European Union Law	35 H	4 C	3H	EC2	Intellectual Property Law	35 H	4 C	
TOTAUX PARTIELS		250H	30C		TOTAUX PARTIELS		250H	30 C	
TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H			TOTAL SEMESTRIEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT		250H		
TOTAL ANNUEL DU TRAVAIL DE L'ETUDIANT									
500H									

VIII- REGIME DES EXAMENS

En principe, l'organisation et la gestion des examens incombent aux Départements sous la supervision et la coordination du Vice-Doyen Chargé de la Programmation et du Suivi des Activités Académiques.

Les jurys régulièrement constitué sous l'autorité du Doyen délibèrent dans les conditions fixées par le Rectorat. Ses décisions sont souveraines.

Les examens sanctionnant les enseignements dispensés sont conçus sous trois (3) modes d'évaluation :

- Les travaux dirigés (TD) ;
- L'examen semestriel final (semestres 1 et 2) (ES) ;
- Les sessions de rattrapage (SR) des semestres 1 et semestres 2 ouvertes aux étudiants n'ayant pas validé toutes les UE à la session normale.

1- MODE D'EVALUATION

- Les T.D. comptent pour 20% ; la participation aux TD est obligatoire et l'assiduité est un élément d'évaluation des étudiants.
- L'examen semestriel compte pour 80% et est organisé à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage après chaque semestre est organisée en faveur des étudiants n'ayant pas validé des éléments constitutifs. Ici, l'anonymat est obligatoire pour les épreuves écrites.

2- CRITERES D'EVALUATION

L'Unité d'Enseignement (UE) constitue l'unité d'évaluation de l'étudiant.

Pour valider une UE, il faut avoir obtenu une moyenne générale égale à 50% sans une note éliminatoire (note inférieure à 35% sur chacun des Eléments Constitutifs de l'UE concernée.

La validation de l'UE se fait soit directement lorsque chaque EC de l'UE a été validé, soit par compensation entre les EC de l'UE.

La compensation est la possibilité de valider une UE en obtenant une moyenne pondérée égale ou supérieure à 10/20, sans avoir obligatoirement obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chacun des éléments qui la composent. La compensation n'est possible que si l'on n'a pas de note éliminatoire à l'un des EC qui composent l'UE concernée.

L'étudiant qui ne valide pas une UE à un examen semestriel doit reprendre à la session de rattrapage tous les EC non validés de cette UE.

3- PASSAGE AU NIVEAU SUPERIEUR

Le passage de L1 à L2 se fait de deux façons :

- Soit avoir validé la totalité des UE de L1
- Soit avoir validé 70% des EC de L1 et dans ce deuxième cas, il faudra recomposer dans les EC restants l'année suivante.

Le passage de L2 à L3 est subordonné à la validation de toutes les UE de L1 et L2.

Le Cycle L prend fin avec la validation des UE de L1, L2, L3 et ouvre droit à une inscription en Cycle Master (M).

La première année du Cycle M prend fin avec la validation de toutes les UE de M1.

La deuxième année du Cycle M est ouverte aux candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 en M1 et après la validation de toutes les UE le candidat est soumis à une évaluation orale par la soutenance du mémoire

EVALUATION DU MEMOIRE

Elle est faite par un jury désigné par le Doyen, sur proposition du Directeur du mémoire.

L'inscription en thèse se fait sur sélection sur des critères arrêtés par le jury et les thèses doivent être dirigées par des enseignants de rang magistral et déposées un mois au moins avant la date de soutenance. Pour être soutenue, la thèse doit obtenir l'autorisation du Directeur de recherche et trois (03) rapports dont deux (02) au moins favorables des membres du jury demandé par le Doyen.

IX- DISCIPLINE

Diverses infractions susceptibles de compromettre le bon fonctionnement de l'Institution Universitaire sont rappelées au Chapitre IV du Décret n° 93/030 du 19 Janvier 1993, dont nous reproduirons les articles 28, 29, 30, 31, 32 et 33 de la Discipline des étudiants en milieu universitaire.

Article 28 :

Tout manquement par un étudiant à la discipline, aux règlements régissant le régime des études, aux règles de bienséance universitaire, tout comportement contraire à la dignité universitaire, constitue une infraction disciplinaire.

Article 29 :

- 1) Suivant la gravité de la faute commise, les étudiants peuvent être l'objet des sanctions disciplinaires suivantes :
 - a) L'avertissement ;
 - b) Le blâme qui peut être assorti d'une suspension partielle ou totale de toute forme d'aide ou d'assistance universitaire ;
 - c) L'interdiction de se présenter aux examens sanctionnant l'année académique en cours avec suppression de toute aide universitaire ;
 - d) L'exclusion temporaire d'une à deux années académiques ;
 - e) L'exclusion définitive des Etablissements des Institutions Universitaires nationales.
- 2) Les sanctions a, b, et c sont prononcées par le Chef de l'Institution Universitaire sur proposition du Chef d'établissement. Les sanctions d et e sont prononcées par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, après avis du Chef de l'Institution Universitaire.
- 3) En cas de participation d'un étudiant à des activités susceptibles de compromettre le bon fonctionnement de l'Institution Universitaire telles que les agressions et autres voies de fait contre les étudiants et les personnels de l'Université, la destruction des biens, l'organisation délibérée de la non assiduité aux enseignements, la perturbation des activités d'enseignement, de recherche ou d'appui , les manifestations intempestives au sein des campus ou sur la voie publique, les sanctions ci-dessus sont prononcées par le Ministre de l'Enseignement Supérieur sur proposition du Chef de l'Institution Universitaire sans consultation du Conseil de Discipline.

Article 30 :

- 1) En dehors de toute action disciplinaire, l'autorité académique dispose du pouvoir d'admonestation à l'encontre de tout étudiant. Cette admonestation emporte l'incapacité d'être élu délégué des étudiants pendant une année académique.
- 2) Ce pouvoir est reconnu également aux Chefs des Etablissements
- 3) En cas d'admonestation, l'autorité académique ou les Chefs des Etablissements peuvent proposer au Chef de l'Institution Universitaire la suppression de toute forme d'aide universitaire accordée à l'étudiant pour une durée n'excédant pas trois mois.

Article 31 :

- 1) Le Chef de l'Institution Universitaire peut déléguer à l'autorité académique et aux Chefs d'Etablissements, une partie du pouvoir disciplinaire relevant de sa compétence.
- 2) Cette délégation ne peut porter que sur l'application des sanctions a et b prévues à l'Article 29 ci-dessus.

Article 32 :

- 1) L'exercice de l'action disciplinaire revient, en cas de fraude aux examens, aux Chefs d'Etablissements qui saisissent à cet effet le jury d'examen.
- 2) Tout étudiant suspect de fraude est immédiatement exclu de la salle d'examen, puis un rapport circonstancié signé de deux surveillants est soumis au Chef d'Etablissement.
- 3) Le jury d'examens se réunit sans délai et propose la sanction appropriée telle qu'énumérée à l'Article 29 ci-dessus.

N.B. : Le règlement intérieur de la FSJP prévoit que durant la session d'examen :

1. L'appel se fait 30 minutes avant le début des épreuves ;
2. L'accès en salle est interdit à tout candidat après l'ouverture des enveloppes contenant les épreuves ;
3. La présentation de la carte d'étudiant est obligatoire. A défaut, le quitus de paiement des droits universitaires plus la carte nationale d'identité ;
4. Les candidats pris en flagrant délit de fraude sont immédiatement exclus de la salle, sans préjudice des sanctions ultérieures de la hiérarchie ;
5. Les étudiants doivent déposer tous les documents auprès des surveillants ;

6. Les téléphones portables et les machines électroniques programmables sont formellement interdits en salle d'examen ;
7. Il est interdit de porter des indices sur les feuilles intercalaires en dehors des numéros ;
8. Tout candidat doit rendre une copie même blanche ;
9. Chaque candidat doit obligatoirement émarger sur la liste d'appel au moment de rendre la copie et éventuellement préciser le nombre d'intercalaires ;
10. L'étudiant doit écrire son nom sur la copie à l'endroit prévu à cet effet.

Article 33 :

- 1) Il est créé dans chaque Etablissement au sein des Institutions Universitaires, un Conseil de Discipline appelé à connaître des infractions disciplinaires commises par les étudiants.
- 2) Le Conseil de Discipline qui est présidé par le Chef de l'Etablissement comprend en outre :
 - Un Vice-Doyen,Vice Président ;
 - Un enseignant de l'Etablissement désigné par le Chef de l'Etablissement,.....Membre ;
 - Un enseignant de l'Institution Universitaire désigné par le Chef de ladite Institution,.....Membre ;
 - Un représentant de l'Association des Etudiants de l'Etablissement,.....Membre ;
 - Deux enseignants sont désignés à l'occasion de chaque affaire.
- 3) Le Conseil de Discipline émet un avis sur les sanctions visées à l'Article 29 du présent décret.

X- VIE ASSOCIATIVE

A la FSJP, la vie universitaire ne s'arrête pas aux études. La vie associative est animée par l'Association des Etudiants de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques en abrégé AE-FSJP dont le bureau est élu chaque année.

Un certain nombre d'activités sont prévues dans leur calendrier pour promouvoir l'Etablissement.

- La Coupe du Doyen ;
- La semaine juridique ;
- La visite des entreprises ;
- La fête de fin d'année marquée par les awards avec pour objectif de primer les meilleurs étudiants de la Faculté.

Par ailleurs, la FSJP participe aux défilés, aux jeux universitaires et à toutes les manifestations organisées par l'Université de Douala.